



# Communiqué de presse

## Signature par l'Etat et la Confédération du nautisme et de la plaisance de la stratégie 2030 de la filière

Madame Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, et Monsieur Yves Lyon-Caen, président de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP), ont procédé aujourd'hui à la signature de la **Feuille de route du Nautisme et de la Plaisance**, un document contractuel qui définit la stratégie à moyen terme de la filière ainsi que les engagements de l'État pour l'appuyer.

Fruit d'un travail approfondi et prospectif mené durant deux ans, cette feuille de route a mobilisé près d'une centaine d'acteurs, adhérents de la CNP et membres des administrations concernées. Les groupes de travail mis en place ont permis d'établir des diagnostics partagés et de formuler des préconisations concrètes.

La signature de ce document constitue une étape majeure pour la filière. Elle doit être suivie à très court terme de mesures touchant la mise en œuvre de ses actions prioritaires portant notamment sur :

- la sécurisation du financement de la filière de déconstruction des bateaux hors d'usage ;
- l'unification du statut du navire pour simplifier les usages ;
- la polyvalence des diplômes pour faciliter l'évolution professionnelle ;
- la poursuite du développement des zones de mouillages et d'équipements légers ;
- l'accompagnement des ports de plaisance dans la transition écologique.

Cette feuille de route sera présentée publiquement à l'occasion du Salon du Grand Pavois, lors d'une manifestation qui suivra l'inauguration du salon.

### A propos de la CNP :

Créée en 2015 à l'initiative des associations et fédérations de la filière, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) est née de la conviction que l'union des forces est la meilleure manière de faire entendre la voix du nautisme aux niveaux local, régional, national et européen.

Elle rassemble l'ensemble des familles représentatives du secteur : industries et services nautiques, fédérations sportives, ports de plaisance, ainsi qu'associations et fédérations d'usagers. En fédérant ces acteurs, la CNP constitue une force collective et dynamique, reconnue comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Son rôle est de promouvoir et défendre la place du nautisme en mettant en valeur ses apports économiques, sociaux et culturels, tout en accompagnant la transition environnementale et en œuvrant à la préservation des milieux marins, fluviaux et lacustres. La CNP s'attache ainsi à concilier la richesse des pratiques nautiques avec la protection et la durabilité des espaces naturels